

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF148

présenté par

M. Lefèvre, M. Jean-René Cazeneuve, M. Amiel, M. Da Silva, Mme Decodts, M. Dirx,  
Mme Dupont, Mme Errante, M. Giraud, Mme Hai, M. Holroyd, M. Labaronne, M. Lacresse,  
M. Lauzzana, Mme Lemoine, Mme Le Grip, M. Margueritte, Mme Martin (Gironde),  
M. Masségli, M. Mournet, M. Reda, M. Roseren, M. Sitzenstuhl et M. Maillard

-----

### ARTICLE 21

Supprimer les alinéas 3 à 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer le III. et le IV, en raison des difficultés juridiques qu'ils pourraient soulever.

Toutefois, il conserve l'apport du Sénat sur l'établissement d'une liste des évaluations devant être réalisées au plus tard l'année précédant leur restitution au Parlement.